



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE

ANALYSE : Délibération autorisant la mise en œuvre de l'Accord de partenariat entre la Ville de Pikine et la Commission Nationale du Dialogue des Territoires

Le Conseil de la Ville de Pikine en sa séance du 30 juin 2022

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités territoriales, modifiée ;

Vu le décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;

Vu la délibération n° 01 en date du 15 février 2022 portant élection des adjoints au maire de la ville de Pikine ;

Vu le procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

Vu l'Accord de partenariat entre la ville de Pikine et la Commission Nationale du Dialogue des Territoires;

Sur le rapport de présentation du Maire de la ville de Pikine;

- **DELIBERE** -

Article premier : Il est autorisé au Maire la mise en œuvre de l'Accord de partenariat conclu entre la ville de Pikine et la Commission Nationale du Dialogue des Territoires (CNDT).

Article 2 : Cette convention définit les conditions de collaboration entre la CNDT et la Ville de Pikine dans le cadre de la coopération territoriale.

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en Mairie le 30 juin 2022

